

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, et en présence de :

Messieurs BLONDEL, COULIBALY, FERLONI, GRILLAT, JARRY, LEGENDRE, LEJEUNE, LEVAIGNEUR, SAINTIER, TAGHERSOUT, THIERRY, THOREL,

Mesdames BENOIT, BRIATTE, CALVARIO, CHALUPET, HERSANT, M'BAYE, MONOT, PAIN, PAPI, PERRETO, PINSON, ROUSSEL,

Absents excusés :
Madame CHABANI
Madame DANIEL
Madame JORAND
Madame NEVEU
Madame VAN ELSUE
Monsieur DARTOIS

Absents :
Madame TREMOLLIÈRES
Monsieur BOUFELLE

Absents ayant donné pouvoir :
Madame CHABANI à Monsieur LEJEUNE
Madame DANIEL à Monsieur COLLAS
Madame JORAND à Monsieur LEGENDRE
Madame NEVEU à Monsieur JARRY
Madame VAN ELSUE à Madame MONOT

Secrétaire de séance :
Monsieur LEJEUNE

Date de la convocation :
23 mai 2023

Nombre de conseillers :

En exercice	33
Présents	25
Pouvoirs	5
Votants	30

11-30-05-23 : TARIFS – MISES À JOUR APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

A – Cantines scolaires

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022.

Proposition : reconduction des tarifs actuels

Tranches quotient familial	Tarif du repas au 01/09/2022	Tarif du repas au 01/09/2023
QF1 : inférieur ou égal à 600	0,80 €	0,80 €
QF2 : de 601 à 1 000	1,00 €	1,00 €
QF 3 : supérieur à 1 000	4,10 €	4,10 €
Enfants hors commune	5,60 €	5,60 €
Adultes	4,55 €	4,55 €

B – Garderies municipales

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 décidant de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2022/2023.

Proposition : augmentation du forfait mensuel de 8,5%.

CATEGORIES	MOIS/JOURNEE	TARIFS AU 01/09/2022	TARIFS AU 01/09/2023
Enfants scolarisés en maternelle ou primaire	Le mois	33,60 €	36,50 €
	La journée	4,70 €	4,70 €

C – Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 décidant de fixer la participation demandée aux communes extérieures pour l'année scolaire 2022/2023.

Proposition : majoration de 10 %.

CLASSES	ANNEE 2022/2023	ANNEE 2023/2024
Maternelles	1 017,00 €	1 120,00 €
Primaires	499,00 €	550,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059637-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

D – Séjours éducatifs

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022.

Proposition : Diminution pour les séjours linguistiques, plein air et culturels et suppression pour les séjours neige.

SEJOURS (+ de 5 jours)	Année 2022/2023	Année 2023/2024
Linguistiques, plein air, culturels	55,00 €	30,00 €
Neige	94,60 €	Suppression

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS



E – Location salle « Le Préau »

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 fixant les tarifs de location de la salle « Le Préau »

Proposition : Majoration de +10% de la location uniquement.

Week-end et jours fériés		
	Aujourd'hui	01/09/2023
Habitants, associations & entreprises du Val d'Hazey	200 €	220 €
Caution	600 €	600 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

A la journée en semaine (uniquement du mardi au jeudi)		
	Aujourd'hui	01/09/2023
Habitants du Val d'Hazey	60 €	66 €
Associations du Val d'Hazey	Gratuit	Gratuit
Entreprises du Val d'Hazey	100 €	110 €
Caution	600 €	600 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

La gratuité de cette salle sera accordée pour les familles du Val d'Hazey qui en font la demande pour tenir une réunion de famille suite à un décès.

F – Location salle « Pierre Mondy »

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 fixant les tarifs de location de la salle « Pierre Mondy »

Proposition : Majoration de +10% de la location uniquement.

Week-end et jours fériés		
	Aujourd'hui	01/09/2023
Habitants, associations & entreprises du Val d'Hazey	400 €	440 €
Caution	1 500 €	1 500 €
Caution « ménage »	150 €	150 €
A la journée en semaine (uniquement du mardi au jeudi)		
	Aujourd'hui	01/09/2023
Habitants du Val d'Hazey	100 €	110 €
Associations du Val d'Hazey	Gratuit	Gratuit
Entreprises du Val d'Hazey	250 €	275 €
Caution	1 500 €	1 500 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

La gratuité de cette salle sera accordée pour les familles du Val d'Hazey qui en font la demande pour tenir une réunion de famille suite à un décès.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

G – Espace Culturel Marcel Pagnol

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 55-02-07-2018

Proposition : reconduction des tarifs actuels

TARIFS DES LOCATIONS DE L'ESPACE CULTUREL MARCEL PAGNOL POUR UNE JOURNEE			
Caution « ménage » : 300 € Caution est de : 2 000 € Les repas des techniciens de la salle sont à la charge du LOCATAIRE.			
Type évènement	Descriptif	Aujourd'hui	01/09/2023
Evènement de type spectacle/concert ou séminaire avec des moyens techniques importants	<u>Bâtiment :</u> - Hall - Toilettes - Cuisine - Bar - Gradin + grande salle - Scène - Loges <u>Personnel :</u> - 1 agent de sécurité + 1 SSIAP (4h/pers) (1 agent pour 100 personnes) - 1 technicien (10h) - 1 régisseur général de l'ECMP (10h)	2 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)	2 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)
Evènement de type spectacle/concert ou séminaire avec des moyens techniques simples (réunion/séminaire)	<u>Bâtiment :</u> - Hall - Toilettes - Cuisine - Bar - Gradin + grande salle - Scène <u>Personnel :</u> - 1 agent de sécurité + 1 SSIAP (4h/pers) (1 agent pour 100 personnes) - 1 régisseur général de l'ECMP (10h)	1 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)	1 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)
Evènement sans utilisation de la scène (réunion/séminaire)	<u>Bâtiment :</u> - Hall - Toilettes - Cuisine - Bar - Gradin + grande salle <u>Personnel :</u> - 1 agent de sécurité (4h/pers) (1 agent pour 100 personnes) - 1 régisseur général de l'ECMP (10h)	1 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)	1 500 € par jour Si plus de 250 personnes Et/ou dépassement d'horaire 35 €/heure (techniciens et agents)

H – Médiathèque « Jean-Luc Recher »

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 fixant les tarifs de la médiathèque « Jean-Luc Recher »

Proposition : reconduction des tarifs actuels

	Aujourd'hui	01/09/2023
Accès à la médiathèque	Gratuité pour tous	Gratuité pour tous
Carte médiathèque (en cas de perte)	2 €	Gratuité
Réparation CD, DVD (si celle-ci est possible)	5 €	5€
Domage document	Remboursement à sa valeur d'achat	Remboursement à sa valeur d'achat
Dommages boîtiers CD, DVD : - 1 CD - 2 CD - 1 DVD - 2 DVD - 3 DVD - 4 DVD - 5 DVD	1,50 € 2,00 € 2,00 € 2,50 € 3,00 € 3,50 € 4,00 €	1,50 € 2,00 € 2,00 € 2,50 € 3,00 € 3,50 € 4,00 €
Retard dans la restitution des documents empruntés	0,15 €/jour de dépassement et par document + frais postaux	0,15 €/jour de dépassement et par document + frais postaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

I – Cimetières

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 uniformisant les tarifs des concessions de cimetières

Proposition : reconduction des tarifs actuels

Type de concession et durée	01/09/2022	01/09/2023	Informations
Concession 30 ans	89 €	89 €	2 places
Concession 50 ans	137 €	137 €	2 places
Enfants jusqu'à 18 ans	Gratuit	Gratuit	Pour un emplacement seul
Cavurne : 15 ans	80 €	80 €	2 urnes
Columbarium : 15 ans	454 €	454 €	2 urnes
Jardin du Souvenir	Gratuit	Gratuit	Dispersion des cendres

J – Fourrière municipale

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 fixant les tarifs de la fourrière municipale

Proposition : augmentation de +25% et +50%.

NATURE DES FRAIS	TARIFS JOURNALIERS	
	01/09/2022	01/09/2023
Capture et frais de garde (1 ^{er} jour)	16,00 €	20,00 €
Frais de garde : nourriture, garde (jour supplémentaire)	10,00 €	15,00 €

K – Occupation du domaine public à caractère commercial

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 14-24-05-2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à caractère commercial.

Proposition : reconduction des tarifs actuels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	PERIODICITE	TARIF
Occupation temporaire		
√ chevalets, porte-menus, paravents	Annuel	30,00 €
√ chevalets publicitaires	Annuel	100,00 €
√ supports publicitaires	Annuel	150,00 €
√ expositions de produits à vendre devant vitrine	Mois	15,00 €
√ store – banne	m ² /an	3,00 €
√ Marchands ambulants	Mètre linéaire/jour	2,00 €
√ Commerce de bouches	Mètre linéaire/jour	6,00 €
√ camion outillage et exposition	Mètre linéaire/jour	5,00 €
√ stands des manifestations exceptionnelles	Mètre linéaire/jour	3,00 €
Droit du sol		
√ Dépôt de matériaux	m ² /jour	3,00 €
	m ² /Semaine	5,00 €
√ Installation échafaudage, benne, grue, cabane de chantier	Demi-journée	2,50 €
	Journée	5,00 €
	Semaine	10,00 €
Taxes journalières pour toute occupation pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent tableau	m ² /jour	2,00 €
Cirques et spectacles divers	Caravane d'habitation/jour	3,00 €
TERRASSES	PERMANENTE	SEMI PERMANENTE
√ Moins de 10 m ²	50 €/an	40 €/6 mois
√ Plus de 10 m ²	100 €/an	80 €/6 mois

L – Droit de place au marché hebdomadaire de la commune

Antériorité : délibération du conseil municipal n° 7-24-05-2022 fixant les tarifs droits de place du marché du Dimanche matin

Proposition : reconduction des tarifs actuels

<u>Tarifs droits de place</u>	<u>Proposition tarif 2022</u>	<u>Proposition tarif au 01/09/2023</u>
Etalage pour exposition ou vente, occupations de toutes sortes du Domaine Public : Abonnés, par mètre linéaire occupé ou couvert	0,70€	0,70€ Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE
Non abonné, par mètre linéaire occupé ou couvert	1,00€	1,00€ Accusé certifié Réception par le préfet : 31/05/2023 Affichage : 01/06/2023

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du rapporteur,

À la majorité pour et 1 abstention (Monsieur TAGHERSOUT)

APPROUVE les grilles tarifaires telles que présentées ci-avant et applicables au 1^{er} septembre 2023 concernant :

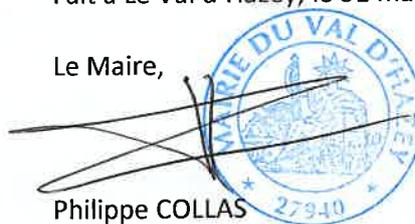
- Les cantines scolaires,
- Les garderies municipales,
- Les participations des communes extérieures aux frais de scolarité,
- Les participations pour les séjours éducatifs,
- Les locations de la salle « Le Préau »,
- Les locations de la salle « Pierre Mondy »,
- Les locations de l'Espace Culturel Marcel Pagnol,
- La médiathèque « Jean-Luc Recher »,
- Les cimetières,
- La fourrière municipale,
- L'occupation du domaine public à caractère commercial,
- Le droit de place au marché hebdomadaire de la commune.

S'ENGAGE à inscrire les recettes au budget communal.

Fait à Le Val d'Hazey, le 31 mai 2023

Le Maire,

Philippe COLLAS



✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

Hôtel de Ville

1 Place du Souvenir Français

BP 14 – Aubevoye

27940 LE VAL D'HAZEY

☎ 02 32 53 01 04 - @ : contact@levaldhazey.fr

Suivez-nous sur  et sur  **neauPocket**

 www.levaldhazey.fr



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200059657-20230530-11-30-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 01/06/2023

Le maire, Philippe COLLAS

